

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement COMMUNE VAL-DU-MAINE

Objet : demande présentée par la société EMSUR FRANCE SPO située rue Julienne Robert sur le territoire de la commune de Val-du-Maine (53340) en vue de l'extension des capacités de production et de la régularisation de la situation de l'exploitation des équipements à encres solvantées.

Commissaire enquêtrice : Mme Sarah BANDECCHI, secrétaire de direction, juriste.

Dates et modalités de l'enquête publique : du mercredi 25 octobre 2023 à 9h au samedi 25 novembre 2023 à 12h. Le dossier sera déposé à la mairie de Val-du-Maine (27 rue du Maréchal Leclerc - Ballée) afin que les personnes intéressées puissent le consulter aux heures habituelles d'ouverture (le lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h, le mardi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30, le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le jeudi de 9h à 12h, le vendredi de 9h à 12h, et le samedi de 10h à 12h), ainsi que sur un poste informatique mis à la disposition du public, à la mairie de Val-du-Maine aux heures habituelles d'ouverture. Le dossier sera également consultable, pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État en Mayenne (<https://www.mayenne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-et-biodiversite/Installations-classees/Installations-classees-industrielles-carrieres/Autorisation>).

Le dossier comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'existence d'un avis réputé sans observation de l'autorité environnementale.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête tenu à sa disposition à la mairie de Val-du-Maine. Les observations pourront également être adressées par correspondance à la commissaire enquêtrice à la mairie de Val-du-Maine, qui les annexera au registre d'enquête, ou par voie électronique :

pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr, en précisant l'objet du courriel « EMSUR FRANCE SPO à Val-du-Maine ».

Les observations du public formulées pendant l'enquête par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'État précité.

La commissaire-enquêtrice recevra les observations du public en mairie de Val-du-Maine les :

mercredi 25 octobre 2023 de 9h à 12h
vendredi 3 novembre 2023 de 15h à 18h
samedi 18 novembre 2023 de 9h à 12h
samedi 25 novembre 2023 de 9h à 12h

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Val-du-Maine, en préfecture de la Mayenne, et sur le site Internet des services de l'Etat en Mayenne (lien ci-dessus).

Informations complémentaires : elles peuvent être demandées à la société EMSUR FRANCE SPO :
Mme Karine PETITJEAN, responsable qualité, hygiène, environnement - 02 43 98 42 38 -
karine.petitjean@emsur.com

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus. Celle-ci sera prise par la préfète de Mayenne.